



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 24 octobre 2024 — N° 156

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Tremblay.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre communautaire Le Rendez-vous des aîné-es.

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet de serpent de roches du jeune Hugo Jobin.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mmes Angèle Ferland et Nathalie Perreault.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Société artistique & culturelle de Québec et l'aide qu'elle apporte aux artistes de la circonscription de Jean-Talon et de la Capitale-Nationale.

24 octobre 2024

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de remercier les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance de la circonscription de Huntingdon.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Maryse Baribeau et à M. Gaston Bellemare.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'octroi du statut de site patrimonial au Village-Minier-de-Bourlamaque.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Pré-maternelle Les Coccinelles.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner la 15^e édition de la Foire Santé.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin d'appuyer les groupes d'alphabétisation dans leur lutte pour obtenir des communications claires et accessibles en santé.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire du club Les Pêcheurs et chasseurs sportifs du lac Saint-Louis.

24 octobre 2024

Du consentement de l'Assemblée, M. Lafrenière (Vachon) reprend sa déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Tremblay.

À 9 h 56, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2023-2024 de la Commission sur les soins de fin de vie.

(Dépôt n° 1972-20241024)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 146 concernant la gestion des données en matière de santé, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 juin 2024 par M. Bouazzi (Maurice-Richard);

(Dépôt n° 1973-20241024)

24 octobre 2024

La réponse à la question écrite n° 158 concernant la nouvelle cartographie des zones inondables, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 17 septembre 2024 par Mme Nichols (Vaudreuil);

(Dépôt n° 1974-20241024)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 mai 2024 par M. Marissal (Rosemont) concernant la création d'une faculté de médecine dans l'un des établissements du réseau de l'Université du Québec situé en région;

(Dépôt n° 1975-20241024)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 29 mai 2024 par M. Grandmont (Taschereau) concernant la reconnaissance juridique et financière de l'importance de la restauration écologique;

(Dépôt n° 1976-20241024)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 septembre 2024 par Mme Prass (D'Arcy-McGee) concernant la révision des directives régissant le traitement des patients atteints de problèmes de santé mentale;

(Dépôt n° 1977-20241024)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 septembre 2024 par Mme Prass (D'Arcy-McGee) concernant la mise sur pied d'actions pour la promotion de la recherche et des traitements concernant le trouble développemental du langage;

(Dépôt n° 1978-20241024)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 septembre 2024 par M. Bouazzi (Maurice-Richard) concernant l'opposition au projet de parc éolien et solaire de TES Canada dans les MRC de Mékinac et Des Chenaux et à toute forme de privatisation de l'électricité;

(Dépôt n° 1979-20241024)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 12 et 18 septembre 2024 par M. Bouazzi (Maurice-Richard) concernant une demande pour offrir un délai supplémentaire de cinq ans aux organismes du Centre communautaire Ahuntsic avant la reprise des locaux;

(Dépôt n° 1980-20241024)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 18 septembre 2024 par M. Fortin (Pontiac) concernant une demande visant à examiner le facteur comparatif du rôle d'évaluation pour la municipalité d'Alleyne-et-Cawood.

(Dépôt n° 1981-20241024)

24 octobre 2024

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 22 et 23 octobre 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 72, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1982-20241024)

Dépôts de pétitions

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 788 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à offrir une aide financière et des mesures de soutien gouvernemental pour les personnes épileptiques.

(Dépôt n° 1983-20241024)

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 436 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'octroi d'un mandat au BAPE avant la réalisation de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic.

(Dépôt n° 1984-20241024)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, elle dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 579 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'octroi d'un mandat au BAPE avant la réalisation de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic.

(Dépôt n° 1985-20241024)

24 octobre 2024

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Paradis (Jean-Talon) dépose :

Un document intitulé *Règles budgétaires de fonctionnement pour les années 2024-2025 à 2026-2027 des Centres de services scolaires et commissions scolaires.*
(Dépôt n° 1986-20241024)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 23 octobre 2024 sur la motion proposée par M. Bérubé (Matane-Matapédia), aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'avancée historique que représente la séparation des religions et de l'État;

QU'elle réitère que le respect et la mise en œuvre du principe de la laïcité dans le réseau de l'éducation et des services de garde est un gage de cette séparation des religions et de l'État ainsi que du respect de la liberté de conscience et d'expression des usagers;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford démontre que l'État québécois a failli à faire respecter la laïcité et le respect des divergences d'opinion;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford et de certains services de garde met en péril le développement scolaire, éducatif et humain des enfants et élèves;

24 octobre 2024

QU'elle reconnaisse la nécessité de renforcer la Loi sur la laïcité de l'État pour en assurer le respect dans les services publics;

QU'elle demande au gouvernement de légiférer pour inscrire le principe de la laïcité au sein de la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance pour protéger les établissements d'enseignement et leur personnel contre les pressions religieuses;

QU'elle demande l'inscription obligatoire et la recension des lieux de culte et organisations de nature religieuse présentes et actives au Québec et l'interdiction des liens entre ceux-ci et les écoles ou les services de garde;

QU'elle demande au gouvernement de mettre fin au financement public des écoles religieuses.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 329 en annexe)

Pour : 19 Contre : 83 Abstention : 0

Motions sans préavis

M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les programmes de francisation; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 octobre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'inclusion, la tolérance et la non-violence sont des valeurs chères aux Québécois et aux Québécoises et qu'elles contribuent au vivre-ensemble;

QU'elle s'inquiète de l'aggravation dans l'espace public et sur les réseaux sociaux des discours et des gestes à caractère haineux;

QU'elle prenne acte de l'augmentation des crimes haineux de 32 % en 2023 au Canada et d'une hausse cumulative significative de 83 % entre 2019 et 2022;

QU'elle reconnaisse que la lutte contre les discours et les gestes haineux appelle à une coordination entre les différents ministères concernés;

QU'elle prenne acte du Manifeste de la Coalition contre la haine, publié dans le cadre de la Journée internationale de la non-violence et qu'elle reconnaisse l'apport inestimable des organismes communautaires en matière de lutte contre la haine et la violence;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de développer des actions gouvernementales de lutte contre les discours et gestes haineux.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 330 en annexe)

Pour : **98** Contre : **0** Abstention : **0**

24 octobre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'exclure formellement la proposition de retirer à un citoyen son médecin de famille en fonction de son état de santé.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **331** en annexe)

Pour : **97** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale déclare que la défense des valeurs québécoises comme l'égalité homme-femme, la laïcité de l'État et la protection de la langue française ne constitue pas de la surenchère identitaire.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **332** en annexe)

Pour : **97** Contre : **0** Abstention : **1**

24 octobre 2024

M. Chassin (Saint-Jérôme) présente une motion concernant l'évaluation des enseignants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 76, Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 73, Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence.

24 octobre 2024

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance pour les enfants handicapés ou sous le spectre de l'autisme;
- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 1^{er} novembre 2024, M. Marissal (Rosemont) s'adressera à M. Dubé, ministre de la Santé, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La montée de la privatisation dans les soins de santé au Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 23 octobre 2024, sur la motion de Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, proposant que le principe du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale, soit maintenant adopté.

24 octobre 2024

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **333** en annexe)

Pour : **73** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 71 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 71 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 30 et 31 janvier ainsi que le 1^{er} février 2024, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement. Le rapport contient des observations et 15 recommandations.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 4 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 20 minutes 34 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 51 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

24 octobre 2024

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 29 octobre 2024, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 14 h 48, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 29 octobre 2024, à 13 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

24 octobre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 329)

POUR - 19

Arseneau (PQ)	Chassin (IND)	Garceau (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Ciccone (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Bérubé (PQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Dufour (PLQ)	McGraw (PLQ)	
Caron (PLQ)	(Mille-Îles)	Morin (PLQ)	
(La Pinière)	Fortin (PLQ)	Paradis (PQ)	

CONTRE - 83

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laforest (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lafrenière (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gendron (CAQ)	LeBel (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Leduc (QS)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Lefebvre (IND)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Legault (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Malette (CAQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	

24 octobre 2024

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 330)

POUR - 98

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamothe (CAQ)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	LeBel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lecours (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (IND)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Hull)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Zanetti (QS)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Chassin (IND)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cicccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	

24 octobre 2024

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 331)

POUR - 97

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Laforest (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamontagne (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Les Plaines)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Lefebvre (IND)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	(Hull)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	
Chassin (IND)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	
Cicccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	

24 octobre 2024

Sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 332)

POUR - 97

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lacombe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Laforest (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
		Lafrenière (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamontagne (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Les Plaines)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)	Zanetti (QS)
Chassin (IND)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	
	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	
		McGraw (PLQ)	

ABSTENTIONS - 1

Lefebvre (IND)

24 octobre 2024

Sur la motion de Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, proposant que le principe du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale, soit maintenant adopté :

(Vote n° 333)

POUR - 73

Abou-Khalil (CAQ)	Cicccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lalforest (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	(Mille-Îles)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)